

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Éditions des *Lettres amoureuses*](#)[Collection](#)[Édition *princeps*](#)[Collection](#)[1555 V. Sertenas](#) *Recueil des rymes et proses de E. P.*[Collection](#)[1555 V. Sertenas](#) *Recueil des rymes et proses de E. P. - Epistres*[Item](#)[\[1555_Sertenas_REP_Ep.\]](#) *Ma dame, puisque d'une si prompte volonté*

[1555_Sertenas_REP_Ep.] *Ma dame, puisque d'une si prompte volonté*

Auteurs : Pasquier, Étienne

Informations générales

Titre de la notice[\[1555_Sertenas_REP_Ep.\]](#) *Ma dame, puisque d'une si prompte volonté*

Auteur(s) Pasquier, Étienne

Informations sur l'édition et sur l'exemplaire

Date de publication 1555

Lieu de publication Paris

Langue Français

Localisation de l'exemplaire Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France, Rés. YE 1662 ; exemplaire disponible sur [Gallica](#)

Description

Lettre n°010

Remarques Cette lettre est adressée à une « dame d'honneur »

Les mots clés

[lettre amoureuse](#)

Les relations du document

Collection 1586 A. L'Angelier Les Lettres d'Estienne Pasquier

[\[1586_L'Angelier_Lettres_L1\]](#) *Puisque d'une si prompte volonté (Lettre XVIII)* est une reproduction de cette lettre

La lettre X des Epistres est insérée dans le recueil de la correspondance de Pasquier

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur la notice

Auteur de la notice Lagnena, Michela

Éditeur Michela Lagnena, Université Ca' Foscari et Université Sorbonne Nouvelle & Projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légales Projet Pasquier Amoureux ? (Michela Lagnena, Anne Réach-Ngô, Magda Campanini) ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Notice créée par [Michela Lagnena](#) Notice créée le 24/02/2021 Dernière modification le 13/03/2022

RECUEIL

m'exempter de vostre service: A la poursuite duquel i'espere me porter en telle sorte, que cettuy mië amy & moy, diuiserōs nos offices, sans aucune ialousie: Luy, en esperance d'vn iour auoir en vous telle part, cōme sa deuotion merite: et moy, en perpetuelle contēplation et plaisir du contentemēt que ie pēse que receuez l'vn de l'autre, de vos affectiōs reciproques. Ausquelles ie pry Dieu vous donner tel accōplissēmēt, que tout autre voulāt faire estat d'amour, aprenne par vostre exemple aimer de pēsee et de coeur: Duquel ma damoiselle, ie me recōmande du tout à vostre bonne grace.

DIXIESME EPISTRE.

MA dame, puis que d'vne si prompte Volunté, auez tant ozé entreprendre sus vous & sus vostre honneur, que de solliciter en mon absence ce mien seruiteur, lequel mandates hier querir, pour se trouuer au iourd'huy du matin à vostre leuer (qui est, comme il est facile à voir, & comme ie suis tressseur, pour luy faire part de vostre meilleur) ie le vous ay bië voulu enuoyer pour ne vous desobeyr, & semblablement la presente, comme chevalier d'hōneur de toutes dames: entre lesquelles si par le passé ie vous auois tousiours en bonne estime & reputation, ie vous veux bien à present auiser que ie ne trouue ce tour bō ny honneste. Et m'en rapporteray à la commune de toutes femmes

mes faisant profession de vertu. Ains me semble, sous vostre correction, puis que si auant vouliez lascher les resnes à voz passions, que debuiez choisir heure plus deuë, sans encourir tel scandal, & vous adresser à homme de plus grand merite, & d'autre calibre que celuy duquel ne scauriez receuoir que toute honte & vergongne. Et combien que iamais ne m'entra en l'esprit vouloir chose que ie sceusse redonder à vostre desauantage, et ou ie l'entreprendray, ce sera à mon grandissime regret: Toutefois voyant que vous oubliez si auant, aussi m'oubliray-ie ce coup: Non sous aucune esperance de maculer vostre honneur, ains pour la seule enuie que i'ay de le maintenir contre vous mesme, que ie voy si auantageuse à le prosterner. Je ne doute point sus ces erres, que ne me mettiez en ieu, Amour n'auoir acception des personnes. Car telle est la commune excuse des amants. Mais laissant telles disputes en arriere, qui me semblent gesir plus en la parole qu'en l'effect, ie me suis resolu (pour la grande obligation dont ie demeure re deuable enuers toutes les prudefemmes) prèdre la cause de vostre honneur, à lencõtre de vostre desordonée volunté: laquelle ie maintiendray contre tous à tresgrãd tort vouloir tacher et maculer chose si precieuse, à lendroit d'homme de si peu de valeur. Je ne scay si s'offrira cheualier qui se mette de

R E C V E I L

vostre party, toutefois s'il s'en rencontre, il trouue
 ra en moy homme, qui l'en pourra faire repentir:
 tant est ma querelle iuste: en laquelle si ie ne pësois
 vous porter plus de faueur & d'amitië, que vous
 mesme ne vous portez, jamais ne me feusse ingeré
 à la poursuiure. Pourtāt vous supliroy- ie tres hum
 blement ne m'en sçauoir maltalent. Car par ce seul
 effect pouuez vous assez amplement cognoistre
 en quelle sorte i'entreprendrois la defense de vostre
 honneur alendroit des estrangers, veu que contre
 vous mesmes ie m'estudie le defendre. Et si ie ne
 puis impetrer tant de grace de vous, de penser que
 tout ce que ie brasse, est seulement moyenné pour
 vostre auëtage: Ie me soubmettray à la mercy du
 tems, lequel (comme i'espere) vous pourra quelque
 iour faire trouuer doux, ce que peut estre pour le
 present trouuerez de trop aigre digestion. Et de ce
 en supliroy- ie le hault dieu, lequel seul ie priroy
 tesmoigner de ma sincere affection. Vous protestāt
 madame, par celuy mesme dieu que ie viens d'a
 peller en tesmoing, que ny maligne ialousie, ny oul
 trecuidée volunté (quelque cas que de prime face
 il vous puisse sembler) ne m'ont apellé à vne si
 haulte entreprise. Laquelle ie me delibere parfournir
 & mettre à fin si dieu plaist, incontinent que
 m'aurez mis homme sus champ, pour soustenir vo
 stre querelle. Et sera l'issue de ce combat telle, qu'en
 tout

tout euenemēt receuray vn extreme contentemēt.
 Car ou il ne plaira à fortune fauoriser le succes de
 ceste miene volunté, quelle extremité de plai-
 sir pensez vous que ie receuray, me voyant vain-
 cu & mis ius, pour retourner ceste victoire à l'il-
 lustration de vostre renom & louange? Et lá ou
 il plaira à dieu m'enuoyer le dessus: Pour le moins
 vous pourrez vous vanter en tous lieux, auoir
 vn seruiteur en moy, plus soucieux de vostre hon-
 neur, que de vous mesmes. Ainsi à bien bon &
 iuste droit me retiendrez vous des vostres. Ie me
 estendrois sur ce, en plus long propos, si ie ne crai-
 gnois encourir en vostre endroit l'opinion de grād
 parleur, & petit exequiteur. Or pour ne demou-
 rer tel enuers vous, auisez (ma dame) de rechef,
 cheualier propre pour se soubmettre au hazard de
 ce combat, auquel ie vous penseray defendre: car
 telle est la deliberation de celuy qui vous est desti-
 né de tous tems, Le cheualier du parc d'honneur.

V NZIESME EPISTRE.

Pendant que ie ne seay autre chose faire que
 d'entretenir mes pensées (ma dame, qu'il y a
 assez long tēs qu'on ne voit) ie vous ay escrit celle
 chanson, tesmoignage de ma loyauté. Au surplus
 si en la lisant vous riez, aussi á fait son auteur,
 la cōposant. Et ne l'á faite pour autre fin, si non à
 ce q̄ les dames recognoissāts par icelle la seruitude